

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)
Association des régions frontalières européennes (ARFE)
Association of European Border Regions (AEBR)
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)



« *LE PARTENARIAT DANS UNE EUROPE SANS FRONTIÈRES* »

Bulletin d'information électronique de l'ARFE – août 2006

Par ce bulletin d'information trimestriel, publié en langues anglaise, française et allemande, l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) veut informer les zones frontalières et leurs amis des dernières nouvelles de la coopération dans les zones frontalières et transfrontalières en Europe et de la coopération avec les autorités et les associations européennes.

Réunion du comité directeur de l'ARFE à Donegal, Border Region Ireland/Northern Ireland (ICBAN) 2006

Le 7 juillet 2006 le comité directeur de l'ARFE s'est réuni à l'invitation d' ICBAN au château historique de Donegal. Les 40 participants y représentaient 17 pays de l'UE.



Le président de l'ARFE Lambert van Nistelrooij, MPE, ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il remercie l'ICBAN, et en particulier Kate Burns et ses collaborateurs, pour la très bonne qualité de la préparation de cette réunion et pour leur généreuse hospitalité. Il rappelle que l'ICBAN a reçu l'année dernière, en coopération avec les zones frontalières limitrophes, le prix ARFE « Sail of Papenburg » pour 2005. L'ARFE entretient une coopération étroite avec les régions frontalières entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. Le Président félicite les partenaires situés à cette frontière d'être parvenus à obtenir, après un long combat et avec le soutien de l'ARFE, une grande indépendance dans la mise en œuvre des programmes INTERREG. La ministre irlandaise de l'Agriculture Mary Coughlin vient saluer le Comité directeur de l'ARFE et s'attarde en particulier sur les thèmes de l'espace rural, du développement de l'agriculture ainsi que de la formation et de l'éducation. La directrice d'ICBAN Kate Burns présente brièvement les principaux points de la coopération transfrontalière et insiste sur le fait que, malgré tous les progrès accomplis en Irlande comme en Irlande du Nord, notamment dans les parties rurales de la zone frontalière, il reste encore de grands défis à surmonter. Le programme INTERREG est selon elle, avec le programme PEACE, la principale source de financement. Elle dit espérer la poursuite d'une coopération étroite avec l'ARFE. Voir: www.aebr.net ou www.icban.com



Jens Gabbe

Kate Burns

Mary Coughlin

Martín Guillermo

L. van Nistelrooij

Les points de travail principaux de la réunion du comité directeur de Donegal étaient :

- Coopération de l'ARFE avec le Conseil de l'Europe,
- Nomination d'un chargé des problèmes frontaliers du Parlement européen,
- Règlement de l'UE relatif à la politique de cohésion et régionale (y compris coopération territoriale et instrument juridique),
- Règlement de l'UE relatif à l'instrument de voisinage et de partenariat (ENPI),
- Forum de l'ARFE « Programmes UE de 2007 à 2013 », Strasbourg, le 2 juin 2006,
- Mise à jour du programme d'action de l'ARFE 2006,
- Mise à jour de la carte « Régions frontalières européennes 2006 »,
- Livre blanc des régions frontalières 2006.

➤ **Coopération de l'ARFE avec le Conseil de l'Europe**

M. Ulrich Bohner, Directeur exécutif du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, souligne la coopération de longue date de très bonne qualité menée avec l'ARFE (avec M. von Malchus depuis la moitié des années 1960, avec M. Gabbe depuis 1972). L'ancien comme le nouveau Président de ce Congrès accordent tous deux un très grand intérêt à la coopération transfrontalière. Il précise que le Comité des experts frontaliers n'existe plus. Le travail a maintenant lieu dans le cadre de comités d'experts (comme par exemple la convention-cadre de Madrid, ou pour les Balkans). Le Conseil de l'Europe publiera prochainement un Manuel de coopération transfrontalière (auteur: Prof. Charles Ricq).

Le Conseil de l'Europe a l'intention de créer à Saint-Pétersbourg, en collaboration avec le gouvernement russe, un centre pour la coopération interrégionale et transfrontalière. Cette création devrait être assurée avant novembre 2006 (fin de la présidence russe du Conseil). Le président du groupe de travail sera, ajoute-t-il, l'ambassadeur de Norvège auprès du Conseil de l'Europe, qui est actuellement en train d'élaborer les statuts de ce centre, sur la base d'un accord partiel du Conseil de l'Europe (au minimum 16 États). Cet accord partiel est également ouvert aux non-membres. Aucune situation de concurrence avec les institutions déjà existantes ne devrait apparaître du fait de cette création.

L'ARFE a décidé que la coopération maintenant éprouvée, vieille de plusieurs décennies, menée avec le Conseil de l'Europe, sera poursuivie et approfondie dans toute la mesure du possible. L'ARFE participe sur le fond du projet à la construction du centre prévu à Saint-Pétersbourg, étant bien entendu que la valeur ajoutée de ce centre en comparaison des institutions déjà existantes devra être avérée au préalable.

➤ **Nomination d'un chargé des problèmes frontaliers du Parlement européen**

L'ARFE continuera d'assurer, en coopération avec les groupes politiques du Parlement européen, le Comité des régions, et dans le cadre du Conseil des chefs d'État et de gouvernement et de la Commission européenne, un suivi du projet de « responsable chargé des questions frontalières ». Elle poursuit par là même l'objectif consistant à charger une commission du Parlement européen (de préférence la commission de la politique régionale) d'intégrer de manière ciblée à son programme de travail les questions transfrontalières, et de désigner un rapporteur permanent. Il doit être à nouveau vérifié en 2007 si un vice-président du Parlement européen peut être nommé à la fonction de responsable. Dans ce contexte, une rencontre avec des représentants de marque du Parlement européen a eu lieu le 21 juin 2006 à Bruxelles. Les participants étaient : Vice-président Ingo Friedrich ; Hans-Gert Pöttering, président du groupe parlementaire PPE ; Jo Leinen, président de la commission institutionnelle ; Elisabeth Schrödter, porte-parole des Verts/ ALE à la commission du développement régional, des transports et du tourisme ; Elmar Brok, président de la commission des affaires étrangères. L' ARFE poursuit par là même l'objectif consistant à charger une commission du Parlement européen (de préférence la commission de la politique régionale) d'intégrer de manière ciblée à son programme de travail les questions transfrontalières, et de désigner un rapporteur permanent. Il doit être à nouveau vérifié en 2007 si un vice-président du Parlement européen peut être nommé à la fonction de responsable. Voir : www.aebr.net

➤ **Règlement de l' UE relatif à la politique de cohésion et régionale (y compris coopération territoriale et instrument juridique)**

Le Président fait état de l'adoption par le Parlement du paquet de règlements relatifs à la politique régionale et de cohésion, qui comprend également l'instrument juridique. Il dit que maintenant les régions peuvent élaborer les programmes pour la période de 2007 à 2013. Par ailleurs il convient considérer à quel point les régions frontalières peuvent utiliser l'instrument juridique de la coopération transfrontalière en pratique.

Pour télécharger les règlements dans les différentes langues, voir : http://ec.europa.eu/regional_policy/sourcess/docoffic/official/regulation/newregI0713_de.htm

Le Secrétaire général Jens Gabbe fait observer que la formulation « en règle générale, un programme par frontière » a pour conséquence le fait que les très bons programmes spécifiques aux différentes régions (c'est-à-dire à plus petite échelle) sont de plus en plus centralisés (frontières entre l'Allemagne et les Pays-Bas, entre l'Allemagne et la France, entre le Danemark et la Suède), alors que les programmes centraux sont de plus en plus décentralisés (entre l'Espagne et le Portugal, entre l'Irlande et l'Irlande du Nord, et entre la Grèce et l'Italie). Dans la discussion avec la Commission européenne, le souhait de tirer parti des points forts intrinsèques de l'ARFE a été très clairement exprimé. Pour bien faire, les arguments exposant les raisons pour lesquelles les aides à la coopération transfrontalière doivent être poursuivies après 2013 et toutes les régions frontalières doivent être soutenues devront déjà être présentés avant la fin de 2007. Il indique que les régions frontalières qui se sentent aujourd'hui à l'abri (situées aux anciennes frontières extérieures, aux nouvelles frontières intérieures) auront reçu en 2014 plus de 10 ans d'aides européennes. Dès l'an 2000, après 10 ans d'INTERREG, la question de savoir si les régions frontalières doivent ou non continuer d'être soutenues a été posée pour les anciennes frontières intérieures. L'objectif 2 devrait lui aussi être utilisé en vue de la coopération transfrontalière, cette méthode concernant plutôt les territoires NUTS-III non participants. Les ministères ont, dit-il, tendance à renvoyer au programme INTERREG en cas de demandes d'aides à la coopération transfrontalière provenant des fonds alloués à l'objectif 2.

L'ARFE se félicite de l'adoption du règlement relatif à la politique régionale et de cohésion qui – du point de vue contenu – a été influencé d'une manière considérable par l'ARFE. Il y a eu cependant des critiques concernant la bureaucratie des programmes UE pour la coopération transfrontalière (souvent jusqu'à 40 % du temps de travail). Les check-lists aussi bien concernant les frontières intérieures que les frontières extérieures élaborées par le secrétariat de l'ARFE concernant les programmes opérationnels, doivent être envoyées. Ces listes constituent un instrument d'assistance utile quand il s'agit de mettre en œuvre des programmes et projets dans les régions frontalières.

Le comité directeur de l'ARFE s'exprime en faveur d'un meilleur rattachement des coopérations interrégionale, transnationale et transfrontalière, avec la coopération transfrontalière comme base. Il est souligné que les fonds communautaires doivent donner une impulsion aux projets transfrontaliers et à une coopération durable. En ce qui concerne notamment les projets économiques, une aide européenne aussi élevée implique le danger que ces projets ne survivent pas plus de trois ans. C'est la raison pour laquelle il convient de

recommander, notamment pour de projets économiques, une aide dégressive, afin que les projets puissent ensuite survivre.

➤ **Règlement de l' UE relatif à l'instrument de voisinage et de partenariat (ENPI)**

Le président de l'ARFE dit que ce règlement se trouve dans la phase de finalisation. La tâche et l'objectif de ce programme de l'UE consistent en un instrument de soutien uniforme et des méthodes communes à partir du 1 janvier 2007 pour développer une bonne coopération aux frontières extérieures de l'UE ainsi qu'une qualité de vie meilleure. Eu égard au fait que des zones frontalières communautaires sont également concernées, celles-ci ne doivent pas se retrouver dans une position désavantageuse par rapport à la participation aux programmes INTERREG. Les programmes pour les frontières entre les Etats membres et les Etats voisins sont élaborés en collaboration avec le niveau régional, un rôle particulier revient effectivement aux régions frontalières.

Le président fait savoir que la responsabilité de la DG RELEX a plutôt pour conséquence une orientation axée sur les plans nationaux. La participation des échelons régional et local doit, selon lui, être encore renforcée, notamment parce que ce sont des régions frontalières de l'Union européenne qui sont concernées. Sur ce point, le chapitre spécial concernant la coopération transfrontalière crée des possibilités améliorées. Le financement provenant du FEDER et de RELEX peut avoir pour conséquence qu'au bout de 3 ans, dans l'éventualité où aucun programme commun n'est mis en place, les fonds du FEDER retournent à la DG Politique régionale, puis sont mis à la disposition des régions frontalières concernées de l'Union européenne. Il ajoute que l'adoption de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat est prévue en automne 2006. Voir : www.aebr.net

➤ **Forum de l' ARFE « Programmes UE de 2007 à 2013 », Strasbourg, le 2 juin 2006**

A l'initiative du comité directeur de l'ARFE, «L'avenir des programmes transfrontaliers de 2007 à 2013 dans le cadre de la coopération territoriale » était traité lors d'un forum. Sous la direction du 1er vice-président de l'ARFE et vice-président de la région Alsace Jean-Paul Heider ce forum s'est tenu le 2 juin 2006 à Strasbourg. Le représentant de la Commission européenne (DG REGIO) Dirk Peters, explique la « proposition relative à un règlement de l'UE portant sur la politique régionale et de cohésion » ainsi que la « proposition relative à un règlement portant sur l'instrument juridique (GECT) ». Le secrétaire général de l'ARFE a présenté des check-lists sur l'élaboration, les accords et la mise en œuvre de programmes

transfrontaliers de l'UE. Le directeur de l' EUREGIO Harald Krebs a parlé de la mise en oeuvre de ces check-lists dans le cadre de programmes et projets de l'UE de bonne pratique. D'autres intervenants étaient : M. Patrice Harster, Regio PAMINA; M. Tobias Schneider, INTERREG-III A Alpenrhein-Hochrhein-Bodensee; ministre des Affaires régionales Franco Iacop, Frioul-Vénétie Julienne; M. Christian Preußcher, Euroregion Elbe/Labe. Une quarantaine de représentants de régions frontalières européennes ont participé à ce forum. Ils y discutaient vivement et en particulier sur le nouvel instrument juridique, sur les check-lists et sur les structures de coopération. Pour recevoir un résumé du forum, il suffit de contacter le secrétariat de l'ARFE. Voir également: info@aebr.net

➤ **Mise à jour du programme d'action de l'ARFE 2006**

Après l'élargissement de l'UE en 2004 et en tenant compte de récentes développements politiques de l'UE, une mise à jour du programme d'action de l'ARFE est nécessaire. Pour cela le secrétariat général de l'ARFE a mis à jour le programme d'action, notamment eu égard aux lignes directrices stratégiques pour la période 2007-2013 en 2006 et au nouveau règlement UE sur l'établissement d'un groupement européen de la coopération territoriale (GECT).

Après son adoption au sein du comité directeur de l'ARFE en automne 2006, le programme d'action mis à jour sera présenté à l'assemblée générale pour adoption, puis mis à la disposition des membres sur : www.aebr.net

➤ **Mise à jour de la carte « Régions frontalières européennes 2006 »**

Les structures de coopération transfrontalières des régions européennes ont beaucoup changé au cours des cinq dernières années après l'élargissement de l'UE et le soutien communautaire dans le cadre d' INTERREG. En 2005/2006 le secrétariat général de l'ARFE a envoyé une enquête à l'ensemble des zones frontalières connues, pour faire l'état des changements territoriaux et changements de nom au niveau des eurorégions et structures similaires. A l'heure actuelle les nombreuses réponses sont évaluées en vue de la mise à jour de la carte des régions frontalières. L'ARFE essaye de trouver du soutien financier pour la mise à jour et la publication de la carte des « Régions frontalières européennes 2006 ».

➤ **Livre blanc des régions frontalières 2006**

En 2006 le secrétariat général de l'ARFE a élaboré l'ébauche du livre blanc des régions frontalières. Les chapitres suivants sont prévus :

- Motifs de la coopération transfrontalière,
- l'Association des régions frontalières européennes comme organisation-mère,
- Types de zones frontalières en Europe,
- Valeur ajoutée de la coopération transfrontalière,
- Résultats de la coopération transfrontalière,
- Avenir de la coopération transfrontalière.

L'annexe contient une présentation des membres de l'ARFE, une liste des membres du comité directeur et une chronologie de l'ARFE depuis sa fondation. En vue de l'élaboration du chapitre « Types de régions frontalières en Europe » le secrétariat général de l'ARFE a lancé une enquête (date butoir pour les réactions est le 20 septembre). Il est prévu que le livre blanc soit présenté par voie électronique à l'occasion de l'assemblée générale 2006.

L'avenir des zones frontalières en Europe – congrès de Sarrebruck

A l'invitation du ministre-président de la Sarre Peter Müller, un congrès s'est tenu le 5 juillet 2006 à Sarrebruck sur la contribution de la coopération transfrontalière pour renforcer la cohésion et la Stratégie de Lisbonne en Europe. Environ 150 politiciens de marque et représentants des régions frontalières européennes se sont réunis à Sarrebruck pour échanger leurs expériences et pour parler des potentialités pour un développement de la coopération transfrontalière en Europe. L'ARFE a participé aux préparatifs de cette manifestation. Les intervenants principaux y étaient la commissaire de la Politique régionale Danuta Hübner (thème de son intervention : « A New Strategy for European Border Regions ») et le ministre de l'Intérieur allemand Wolfgang Schäuble (thème de son intervention : « Zones frontalières – points de rencontre pour les politiques régionale, nationale et européenne »). La déclaration finale de ce congrès formule les attentes des régions frontalières européennes par rapport à l'avenir.

« Déclaration de Sarrebruck » – A télécharger en trois langues sur : www.aebr.net

Pour plus d'informations : www.saarland.de

Assemblée générale de l'ARFE et conférence annuelle 2006

Veuillez noter que cette manifestation a dû être reportée pour des raisons politiques et techniques !

Nouvelle date : 23. - 25.11.2006

L'assemblée générale et la conférence annuelle auront lieu à Pampelune, région Navarre/Espagne.